

Conclusion :

On pourrait s'en tenir au constat de la non-convergence des modèles sociaux en Europe et se satisfaire de cette résistance des spécificités nationales, se dire qu'au fond, cela est la garantie d'une certaine souveraineté des Nations, et de leur représentation démocratique face à un espace mondialisé sans règles. Mais les inégalités profondes entre systèmes sociaux nationaux accentuent les risques de concurrence salariale et sociale en créant des effets asymétriques dont se joue l'espace libéré des marchés. Les importants flux migratoires au sein de l'Union et entre l'Union et le reste du monde (notamment en provenance des pays pauvres) soulignent l'enjeu majeur que constitue la reconnaissance de droits sociaux accordés aux personnes mobiles et la nécessaire égalité de ces droits avec les travailleurs plus sédentaires. La faiblesse de ces droits engendrerait inéluctablement des effets de dumping social et fiscal concourant à un alignement sur le bas de la réglementation des marchés du travail et des systèmes de protection sociale.

Il semble que l'un des enjeux majeurs réside non pas dans un alignement complet et illusoire de ces modèles sociaux nationaux, mais au moins dans la clarification des débats autour des scénarios possibles en matière d'emploi et de protection sociale en Europe (idée de convergence tendancielle). Si l'objectif d'élévation des taux d'emploi est mis en œuvre comme un simple élargissement de la mobilisation des forces de travail, notamment sous l'effet des politiques d'activation et d'intéressement, sans ambition de qualité, le risque est que la « cohérence communautaire » s'opère, sans aucune sécurisation des parcours professionnels. Autrement dit, l'émergence et la crédibilité d'un niveau communautaire de régulation des politiques d'emploi dépendent de l'explicitation des référentiels en présence. Dans le champ de la politique d'insertion qui intéresse au premier chef la Febisp, deux logiques polaires semblent se dessiner : celle d'une production de services complexes aux demandeurs d'emploi, et d'investissements collectifs dans l'organisation des marchés et des systèmes de protection sociale, d'un côté ; celle d'un rôle de simple intermédiation des services de l'emploi, et d'une limitation des dispositifs de protection sociale à travers l'extension de la privatisation des services sociaux, de l'autre. Les acteurs sociaux constitués au plan national et européen, mais aussi l'ensemble des forces sociales progressistes ont bien entendu un rôle actif à tenir dans la clarification de ces référentiels.

présenté comme une alternative au modèle américain, caractérisé par de profondes inégalités, une faible cohésion sociale et de fortes contraintes pour la majorité de la population. Toutefois, ces déclarations très générales masquent l'absence de véritable contenu. En pratique, les politiques économiques et sociales mises en œuvre sont allées dans la direction opposée, i.e. dans le sens du modèle américain.

Toutes ces contradictions ont éclaté au grand jour à l'occasion de la consultation référendaire concernant le traité européen. Les débats politiques en France à la veille du 29 mai ont été vifs et, contrairement aux discussions qui avaient précédé le traité de Maastricht, ont porté sur la nature même de l'Union européenne, ses fondements, son projet politique, ses frontières. Le « non » rejetant les fondements économiques libéraux aux origines de la construction européenne, a été à l'origine d'un débat large et approfondi dans lequel les associations altermondialistes ont joué un rôle important. Le débat français et le résultat du référendum qui s'ensuivit illustrent une contestation – à tout le moins un sérieux malaise – d'une partie de la population française par rapport à ces deux soubassements historiques de l'Europe : le libéralisme économique et une certaine forme de supranationalisme ressenti dans sa dimension la plus technocratique. La crise de légitimité a éclaboussé la CES qui avait donné pleine approbation au traité avant même d'en débattre.

L'élargissement renforce ces tendances centrifuges. Même si les pays d'Europe centrale et orientale ne constituent en rien un bloc monolithique, leur expérience commune de sortie du communisme ne les rend guère sensible au développement d'une dimension sociale supranationale. Ceci est d'autant plus vrai qu'ils ne bénéficient pas pleinement de la liberté de circulation des travailleurs. La diversité des systèmes sociaux s'accroît. Il est difficile de classer les nouveaux États membres dans les catégories classiques d'Esping Andersen ou d'autres.

Certes le Pacte de stabilité et de croissance sera révisé. Ceci est plutôt de l'ordre de la nécessité que du choix quand on voit que la France et l'Allemagne n'ont plus les moyens de se tenir au 3 % de déficit. Pour autant, une lecture attentive du nouveau pacte nous indique deux choses. Premièrement, s'il y a eu consensus pour modifier le pacte, il n'y a toujours pas de consensus fort sur la marge de manœuvre par rapport au seuil des 3 %. Ensuite, une place importante est accordée aux pensions, visant à faciliter la transition vers des systèmes par capitalisation (car ceux-ci ont un coût important de transition : on cotise pour sa propre pension tout en devant toujours payer pour les retraités).

hypothèse que dans cette configuration (sans la politique agricole commune, qui verrait son budget radicalement réduit) un budget de 1 % du PNB communautaire suffirait.

Après 2003...L'offensive contre le modèle social est entérinée avec le rapport Sapir 2 de 2005 préparé pour le Conseil Écofin est emblématique. Selon ce dernier, il n'y a pas de modèle social européen mais des modèles sociaux nationaux et l'Union doit dès lors se concentrer principalement sur les réformes structurelles et l'achèvement du marché intérieur notamment des services. Les enjeux sont définitivement abordés en termes de compétitivité et non plus en termes de société de la connaissance et d'innovation. Ceci se complète par une offensive en faveur de la directive services qui vise à la mise en concurrence des espaces nationaux. Dans la préparation du document de la Commission sur le modèle social européen (CCE, 2005), une note interne indique bien l'état d'esprit des mainstream economists : « Ensuring a sufficient level of investment in developing (education, training), preserving (health) and activating (child and elderly care, employment measures) human capital. » Dans cette vision, les politiques sociales deviennent totalement fonctionnelles par rapport aux performances économiques. C'est le capital humain et non la sécurité sociale qui prime. La seule nouveauté est la proposition, en mars 2006, de créer un Fonds d'ajustement à la globalisation, bien qu'il faille rappeler ici qu'un tel fonds existe aux États-Unis depuis les années 1960.

Il apparaît clairement que l'Union s'est construite sur cette asymétrie fondamentale entre les politiques de la concurrence relevant de politiques communautaires, et les politiques sociales demeurant de la compétence des Etats membres, mais dont on voit au fil de l'agenda communautaire, qu'elles ont été la cible d'offensives libérales visant la restriction des droits sociaux des salariés. Cette asymétrie fondamentale conduit de fait à une mise en concurrence des systèmes sociaux et fiscaux d'autant plus grande que l'hétérogénéité des situations des différents pays est de plus en plus importante.

L'Union européenne (UE) est la zone la plus riche du monde. Pourtant, malgré un accroissement de sa richesse ces deux dernières décennies, la situation sociale s'y est considérablement dégradée. Quelque 60 millions de personnes vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté dans la seule Europe des quinze et la décennie de passage à une "économie de marché" a été un véritable cataclysme social. Le Modèle social européen est régulièrement invoqué dans les déclarations officielles comme un acquis qui doit être préservé. Il est

de la protection sociale. La Stratégie européenne pour l'emploi est adoptée au sommet de Luxembourg. Mais dans le même temps, la position dominante reprise par les GOPE (Grandes lignes d'orientation économiques) restreint considérablement les marges de manœuvre : les salaires sont exclusivement vus comme une charge pesant sur la compétitivité, la protection sociale (notamment les pensions) est exclusivement traitée comme un problème de stabilité des finances publiques. Les préconisations de privatisation d'une partie des dépenses de sécurité sociale gagnent du terrain.

Le Conseil européen de Lisbonne de 2000 constitue un moment clé. Il se déroule dans un contexte où la croissance est au rendez-vous. Le plein emploi redevient un horizon communautaire. Des objectifs de « qualité de l'emploi » dans une « société de la connaissance » sont fixés à l'Union. La méthode ouverte de coordination (MOC) est l'innovation procédurale majeure de la période. La dimension européenne se construit au travers de l'adoption d'indicateurs européens conjoints (il y en aura, à un moment, près de 150 pour la Stratégie européenne pour l'emploi – SEE) et par la mise en place des plans d'action nationaux. Du côté de la protection sociale sont mises en place, la « MOC pensions » ainsi que la « MOC pauvreté et exclusion sociale ». Mais rien de tout cela n'est contraignant, d'une part ; d'autre part la focalisation renforcée sur la norme des taux d'emploi occulte la dimension de qualité de l'emploi qui reste au stade incantatoire sans qu'émergent des critères précis de cette qualité.

Plusieurs changements se profilent. Le premier est politique. **En 2002, le Conseil européen de Barcelone** marque la fin de la domination des gouvernements sociaux démocrates et le début d'une nouvelle offensive idéologique libérale. La reprise en main se réalise au travers du processus de streamlining entre la politique économique (grandes orientations de politique économique, GOPE) et l'emploi (SEE). L'argument est qu'il faut simplifier les processus et mieux les intégrer. Ceci va avoir comme conséquence de rompre les liens déjà faibles entre l'emploi et la sécurité sociale. Les deux champs sont séparés structurellement. Les questions liées à la sécurité sociale seront traitées dans un processus à part et seront par la suite (en 2006) aussi coordonner entre les différentes composantes : pensions, pauvreté et inclusion sociale, soins de santé. Le rapport Sapir de 2003 propose d'organiser le budget européen autour des facteurs de compétitivité et de croissance mais ignore totalement la dimension sociale, y compris la cohésion sociale et les enjeux environnementaux. Il pose comme

de coordination des régimes de sécurité sociale permettant la libre circulation des travailleurs. Il existait des dispositions déclaratives ambitieuses sur le niveau et le contenu de la protection sociale en Europe mais sans portée opérationnelle. A l'occasion du premier élargissement de la Communauté européenne (1973: Royaume-Uni, Irlande, Danemark), l'arrivée de systèmes de protection sociale fondés sur des principes différents (universalisme) a définitivement stoppé les perspectives d'harmonisation de la protection sociale en Europe. Au cours des années 1980, et notamment lors de l'élargissement à la Grèce (1981) puis à l'Espagne et au Portugal (1986) et lors de la préparation de l'Acte unique (adopté en 1986), il fut explicitement admis que la libre circulation des biens comme des travailleurs dans le marché commun doit s'accommoder du principe de subsidiarité. Ce principe pose que chaque Etat membre reste maître de son système de protection sociale, de sa conception, de son organisation et de son financement. Ce principe de subsidiarité a été inscrit dans le Traité d'Amsterdam et empêche la mise en place de politiques sociales communes.

Si l'on retrace brièvement les différentes étapes de l'Union, on voit que la question du modèle social européen se trouve systématiquement assujettie aux orientations de politique économique. L'inscription dans le **traité de Maastricht (1992)** des objectifs de l'union monétaire et des critères y afférents consacrent la victoire de ceux qui privilégient l'approfondissement de la dimension économique par rapport à la dimension sociale et politique de l'intégration européenne. L'UEM est conçue sans renforcement cohérent de l'intégration politique. En d'autres termes, les avancées en matière d'union politique ne sont pas à la hauteur du saut qualitatif que représente l'objectif d'une zone monétaire unifiée. Quant au social, il est relégué dans un protocole reprenant l'accord social sans le Royaume-Uni, ce qui rend les réelles avancées (majorité qualifiée, rôle des partenaires sociaux) inopérantes avant l'ouverture des négociations menant à Amsterdam.

Les messages du Livre blanc de la Commission européenne « Croissance, compétitivité et emploi » de 1993, en grande partie rédigé par Jacques Delors, à savoir l'investissement dans les connaissances et la politique de grands travaux se voient totalement ignorés par les ministres des Finances qui restent arc-boutés à la rigueur budgétaire.

En 1997, et pour la première fois dans l'histoire de l'UE, une majorité de gouvernements comprend des partis sociaux-démocrates ou socialistes. **La négociation du traité d'Amsterdam** ouvre de nouvelles possibilités pour développer les thématiques de l'emploi et

budgétaire (1,6 % du PIB en 2005) repose sur un très haut niveau de prélèvements obligatoires combinés à une bonne maîtrise de la croissance des dépenses publiques. Comme dans le cas britannique, la quasi-stagnation de la population active explique pour une part les bonnes performances de chômage. Mais contrairement au cas britannique, les principaux atouts du modèle résident :

- dans l'ampleur des mécanismes redistributifs qui garantissent le maintien d'une forte cohésion sociale ;
- dans la sécurisation des parcours professionnels, autorisée par des droits sociaux transportables par l'individu (formation, indemnisation, appui à la mobilité), supposant là-aussi un haut niveau de prélèvements obligatoires ;
- dans la tradition de forte négociation sociale à tous les échelons (central, branche, local).

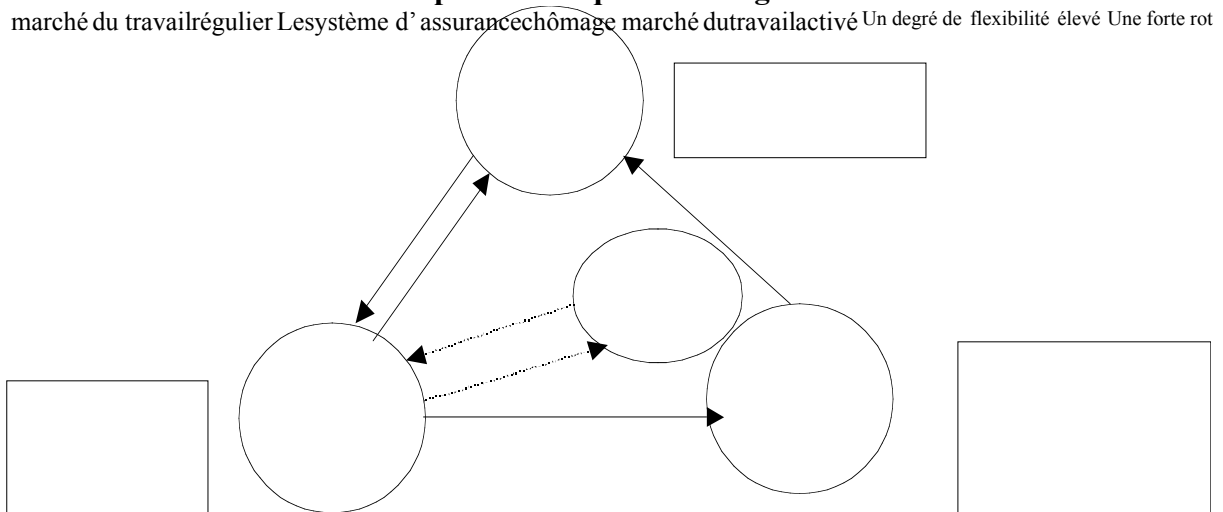
II – A la recherche du modèle social européen...

Lorsqu'il a fait usage de cette formule au début des années 1990, Jacques Delors voulait signifier qu'une alternative existait au modèle de capitalisme anglo-saxon, fondé sur la dérégulation et le seul marché, et qu'il existait une façon proprement européenne de concilier croissance économique et cohésion sociale. Cette alternative s'était incarnée notamment dans les systèmes de protection sociale généreux des Etats européens. Elle ne devait pas être abandonnée mais refondée pour affronter les défis à venir. Le modèle social européen reposait sur un socle commun érigé au cours des trente glorieuses, qui associait recherche du plein emploi, notamment par les politiques keynésiennes de soutien de la demande et garantie de droits sociaux. Mais ce socle s'est largement effrité depuis le milieu des années 1970, sous l'effet du chômage de masse, de la fragmentation du statut salarial et des politiques d'austérité salariales et de limitation des dépenses publiques.

La disparité des modèles sociaux a été une préoccupation dès la mise en place de l'Europe Dès le début de la construction européenne, la disparité des systèmes de protection sociale a été considérée comme une cause de distorsion de concurrence. On s'inquiétait du fait que les entreprises implantées dans les pays où les taux de cotisations sociales étaient plus élevés se trouveraient pénalisées lors de l'ouverture des frontières au sein du marché commun. En même temps les compromis n'ont pas permis d'aller au-delà des qq articles du chapitre social du Traité de Rome, déléguant à la Communauté des compétences en matière

Le nombre des chômeurs les plus éloignés de l'emploi (dépourvus de formation professionnelle, minorités ethniques), relevant de l'assistance, n'a quasiment pas changé depuis 1994. Il serait ainsi erroné de fonder à travers l'exemple danois un modèle d'égalité devant l'accès à l'emploi et la mobilité. En revanche, la politique sociale y instaure une protection certaine contre la pauvreté et l'exclusion.

Graphique 2 - La politique de l'emploi au Danemark ou la problématique du triangle d'or



Sources : Ministère du Travail danois

Quel bilan peut-on tirer de ces deux modèles :

1) Dans le cas britannique, ce n'est pas le libéralisme économique mais au contraire les éléments de re-régulation du marché du travail (instauration d'un salaire minimum, restauration de la négociation collective, investissements publics...), certes encore très insuffisants, qui, couplés à une politique économique dégagée du carcan du pacte de stabilité, constituent actuellement les véritables atouts de l'économie (les chiffres du chômage étant comme on l'a vu en partie masqués par l'ampleur du régime d'invalidité). Les effets de segmentation induits par la faible protection de l'emploi et l'inégal ancrage de la négociation collective constituent en revanche un puissant obstacle à l'émergence d'une régulation articulant vertueusement croissance, salaire et qualité de l'emploi.

2) Dans le cas du « modèle scandinave » dont on a souligné la forte hétérogénéité interne, la politique macroéconomique (monétaire et budgétaire) de ces pays restés en dehors de la zone euro exerce également un rôle actif. En Suède, par exemple, la politique d'excédent

Tournons-nous à présent vers le modèle scandinave :

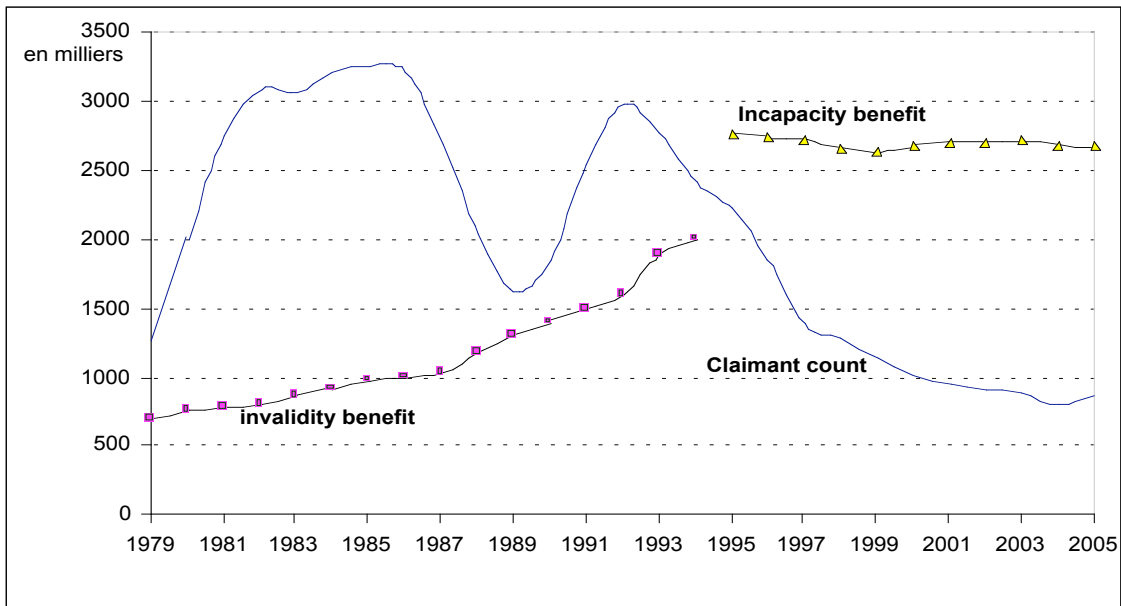
Celui-ci recouvre des réalités assez différentes. Au Danemark, petit pays composé d'un tissu de PME, les mobilités dans l'emploi sont beaucoup plus nombreuses qu'en Suède où les entreprises et l'espace géographique sont de plus grande taille, et le contrat de travail très protecteur pour le salarié. La flexécurité à la danoise (et non pas à la suédoise) repose sur une combinaison de souplesse de la relation salariale et de sécurité des trajectoires permise par un haut niveau de formation et de protection sociale (l'indemnisation chômage couvre 90 % du salaire antérieur – avec un plafond à 2000 euros - pendant 4 ans). C'est sur l'ampleur de la redistribution, limitant les inégalités et la vigueur de la négociation collective que les admirateurs du modèle devraient focaliser l'attention. **La faiblesse du taux de chômage dément largement la thèse libérale du dilemme entre chômage et inégalités : inégalités de revenus et taux de pauvreté y figurent parmi les plus faibles du monde.**

Fortement articulée au marché du travail, d'un côté, et à la protection sociale, de l'autre, **la politique de l'emploi danoise offre un bel exemple de cohérence du modèle.** Les pouvoirs publics, en concertation avec les partenaires sociaux, ont engagé en 1994, point culminant du chômage, une réforme qui contraint tout demandeur d'emploi, après un an d'indemnisation passive, à accepter un programme de formation ou un emploi aidé dans le secteur public ou privé sur une période qui peut aller jusqu'à trois ans, l'objectif étant d'accompagner chacun d'entre eux vers la reprise d'un emploi régulier. Une double préoccupation guide l'orientation de la réforme : d'une part, éviter les effets de récurrence entre le chômage et les dispositifs de la politique de l'emploi ; d'autre part, empêcher que la période d'activation ne vienne dégrader les normes d'emploi et de salaire. Non seulement le salaire de l'emploi temporaire est calé sur la norme conventionnelle en vigueur dans la branche, mais surtout, la création des emplois activés est fortement encadrée par la négociation collective afin d'éviter les effets d'aubaine. **Trois piliers forment ici une remarquable cohérence (cf. graphique 2, ci-dessous): le marché du travail marqué par une grande fluidité (un salarié sur cinq passe par la case du chômage au cours d'une année) et un encadrement par la négociation collective ; le système d'assurance chômage généreux qui permet de sécuriser la mobilité ; et une politique d'activation qui garantit la protection des normes.**

Certains revers du modèle ne peuvent toutefois être ignorés. En particulier, le marché du travail manifeste des effets de cloisonnement en partie reconduits par la politique d'activation.

grâce au programme. Les effets d'aubaine ont donc été massifs. De plus, la majorité de ces jeunes ne conservent pas leur emploi plus de treize semaines. Pour les salariés les moins qualifiés et les plus âgés, les durées de chômage sont sensiblement plus élevées. Chômage et report sur l'inactivité ont par ailleurs tendance à se concentrer localement et socialement : dix-sept pour cent des ménages d'âge actif ne bénéficient d'aucun emploi. Et lorsque ces politiques mordent sur l'inactivité, c'est en favorisant les emplois bas de gamme à temps partiel : la moitié des titulaires du *Working tax credit* travaillent entre 16 et 20 heures hebdomadaires. Rappelons que la pauvreté, mesurée par la part des personnes vivant dans un ménage dont le revenu disponible est inférieur à 60 % du revenu médian, demeure un fléau national : 17 % de la population se situe en dessous de ce seuil, un taux au-dessus de celui de la moyenne de l'Union à 15 (15 %) (Eurostat). Si l'on tient compte du coût du logement, ce taux s'élève à 21,8 % ; les femmes, les titulaires de temps partiel, les jeunes et les plus âgés, victimes d'une baisse relative continue des pensions de base, étant sur-représentés au sein de cette population.

Graphique 1 - Personnes d'âge actif recevant des prestations d'incapacité (*incapacity benefit*) et des indemnités de chômage (*claimant count*)



Source : *Department for Work and Pensions*

dépenses ont été en grande partie financées par un accroissement de l'impôt sur le revenu. Si Tony Blair prône les vertus du libéralisme, on voit qu'il les applique avec discernement chez lui, offrant à son pays les marges de manœuvres monétaire et budgétaire qui font défaut aux pays signataires du pacte de stabilité. Deux principes régissent les finances publiques britanniques. Selon la règle d'or, l'Etat n'emprunte sur la durée du cycle économique que pour financer l'investissement public. Ce qui revient à dire que ce dernier n'est pas sacrifié par la rigueur budgétaire. En second lieu, la règle d'investissement soutenable permet de réguler la dette publique (actuellement de 40 % du PIB contre 65 % en France). Ce couplage efficace des instruments monétaire et budgétaire a permis de maintenir la croissance et l'inflation à des niveaux satisfaisants. Il contraste singulièrement avec la politique des mains liées fixée par les normes de Maastricht au sein de la zone euro et le statut inadapté de la Banque Centrale Européenne.

En second lieu, les chiffres du chômage masquent un nombre élevé d'inactifs : 2,7 millions de titulaires de l'invalidité, soit deux fois et demie le nombre officiel de chômeurs ! (cf. graphique 1). Il s'agit pour beaucoup des « gueules cassées » du thatchérisme, notamment les anciens mineurs. Autrement dit, c'est ce report sur l'inactivité qui explique un taux de chômage apparent aussi faible (5 %), et non la flexibilité du marché du travail. La politique de l'emploi repose sur un combat opiniâtre contre les « trappes à inactivité ou à chômage », à partir du double registre bien connu : celui du contrôle assorti de sanctions (le bâton), et celui de l'incitation (la carotte : *make work pay*). Néanmoins, ses résultats au regard de ce double objectif laissent sceptique. Certes, la rationalisation des services de l'emploi autorise une articulation efficace entre le versement de la *Jobseeker's allowance* (indemnisation du chômage, d'un montant forfaitaire très faible, soit 57,5 livres hebdomadaires pour les plus de 25 ans), l'accompagnement et le contrôle des chômeurs par les *Job centers plus* ; une part essentielle de l'activité de placement étant consacrée à un travail d'appariement où il s'agit d'huiler les réorientations professionnelles des chômeurs – le plus souvent sans formation effective – vers les secteurs pourvoyeurs d'emplois. Néanmoins, les effets propres des programmes de retour à emploi (*New deal*, dispositif d'emplois aidés en direction des chômeurs, d'un côté ; *Working tax credit*, soutenant fiscalement la reprise d'emploi, de l'autre) sont dans la réalité très limités : on estime globalement à moins de 1 %, l'accroissement de la population active entre 1997 et 2004, strictement imputable à ces deux programmes. Sur 520 000 jeunes passés par le *New deal for young people* entre 1998 et 2002, seuls 30 000 à 40 000 jeunes auraient trouvé un emploi

I – Retour sur deux modèles phares dans le débat social : le modèle anglo-saxon et le modèle scandinave en trompe-l'œil

Au cours de la dernière décennie, la convocation des comparaisons internationales notamment des comparaisons européennes s'est accrue dans le débat politique (identification et transfert de bonnes pratiques). Celles-ci jouent souvent un rôle de justification et de catalyseur de réformes menées au plan national. Ainsi, en France, la dernière réforme du système de retraites, en 2004, qui a permis de d'aligner à la baisse le régime des fonctionnaires sur celui du secteur privé (allongement des durées de cotisations) a été précédée d'un tour d'Europe du Ministre du travail, sensé prouver son caractère inéluctable.

Plus récemment, la victoire des organisations syndicales et de la jeunesse contre le CPE (Contrat première embauche) a été largement commentée par les zéloteurs de la flexibilité comme une preuve supplémentaire de l'inertie de l'hexagone en matière de réforme ? A cette inertie, ces mêmes zéloteurs opposent les vertus du « modèle britannique » ayant enfin vaincu le chômage. Dans cette représentation où la comparaison internationale tient de l'image d'Épinal, les choses sont ainsi posées : d'un côté, un univers figé dans le conservatisme aveugle des acquis sociaux et donc condamné au chômage de masse ; de l'autre, le pays des « réformes structurelles » ouvrant la voie à l'adaptation optimale à l'incertitude croissante des marchés..

Il est indéniable qu'au Royaume-Uni le contrat de travail fait l'objet d'un encadrement réglementaire très faible ; le droit du travail n'existe pas en tant que tel ; la rupture du *permanent contract* apparaît peu contraignante pour l'employeur, au point que le recours au travail temporaire (CDD et intérim) y est très limité (6 % de l'emploi salarié quand la moyenne de l'Union est à 17 %). Pour autant est-ce bien cela qui explique le faible niveau de chômage au RU ? Aucune étude économique n'a jamais réussi à établir de corrélation positive entre la flexibilité du contrat de travail et les créations d'emploi. **En réalité, les atouts du modèle britannique ne sont pas où l'on croit.** En premier lieu, la croissance du PIB est soutenue par **une politique budgétaire déglagée du carcan de Maastricht** qui a permis de créer 800 000 emplois dans le secteur public depuis 1998, dont 224 000 dans l'éducation, 300 000 dans la santé. Certes, le retard était considérable et ces emplois sont essentiellement non statutaires et à temps partiel, mais le rattrapage est spectaculaire : les dépenses publiques sont désormais plus fortes qu'en Allemagne, en proportion du PIB. Ces

Quels destins pour les modèles sociaux européens ?

Florence Lefresne

Institut de Recherches Economiques et Sociales,
Noisy-le-Grand, France

Intervention à la journée d'étude : « Le bateau ivre de la mondialisation »

10^{ème} anniversaire de la Febisp

Bruxelles, 23 mai 2006

Parler des « modèles sociaux européens » au pluriel, c'est d'emblée en affirmer la diversité. Une diversité qui a déjà fait l'objet de typologies ; citons notamment les travaux d'Esping-Andersen dans « Les trois mondes de l'Etat Providence » qui distingue entre le régime social-démocrate des pays scandinaves, le régime libéral des pays anglo-saxons, le régime conservateur-corporatiste des pays d'Europe continentale. Une diversité qui ne semble pas se réduire au fil des étapes de la construction européenne, mais au contraire s'accroît avec l'élargissement. Pourtant, l'un des enjeux majeurs soulevés par ce bateau ivre de la mondialisation est celui de l'émergence d'un « modèle social européen » qui constituerait une réponse cohérente au mouvement de dislocation des droits sociaux et de montée en flèche des inégalités auquel on assiste actuellement et qui a été au cœur de l'exposé de Philippe Defeyt. J'organiserai donc mon intervention en deux temps. Dans un premier temps, je reviendrai sur deux modèles sociaux qui sont devenus deux « incontournables » dans les débats actuels sur l'emploi parce qu'ils incarnent deux horizons possibles pour l'Europe engluée dans la précarité et le chômage de masse : le modèle scandinave et le modèle anglo-saxon. Dans chacun d'eux, le chômage semble avoir été singulièrement maîtrisé, le sentier de la croissance en partie retrouvé. Notons qu'ils ne font pas partie de l'Union monétaire. Pour autant, les régulations qui encadrent la relation salariale y sont très largement différentes voire en de nombreux points opposées. Dans un second temps, nous examinerons les raisons de la difficile émergence d'un modèle social européen, mais aussi les enjeux qu'ils soulèvent.